

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 5

Artikel: Planifications au corps d'armée de montagne 3
Autor: Tschumy, Adrien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Combat en montagne

Planifications au corps d'armée de montagne 3

Cdt C Adrien Tschumy

Ancien cdt CA mont 3

Le 3^e corps d'armée, créé en même temps que les autres corps d'armée le 1^{er} janvier 1892 et composé alors essentiellement de troupes de la Suisse centrale, est engagé prioritairement durant la mobilisation 1914–1918 pour la défense du front Sud. Durant le service actif de 1939–1945, il est intégré dans un premier temps dans le dispositif «Cas Nord». En janvier 1940, la création d'un 4^e corps d'armée permet de le déplacer en direction de la Suisse centrale et du *Wasserschloss*¹. Avec la mise en place du Réduit national, il devient le corps du massif alpin. Dans son Rapport, le général Guisan exprime déjà la vocation de ce corps d'armée en disant: «Le 3. CA Lardelli était notre corps alpin. Il avait pour mission principale d'interdire l'accès au Gothard par le Sud-Ouest, par le Sud et par l'Est.»²

L'Organisation des états-majors et des troupes de 1961 crée le corps d'armée de montagne 3. Pour la première fois dans l'histoire militaire de notre pays, l'ensemble des formations destinées à être engagées dans le massif alpin sont réunies sous un seul commandement. Cette articulation va durer durant toute la période de la guerre froide, avec des adaptations successives, décidées en fonction des diverses phases de réalisation des plans directeurs.

Doctrine d'engagement au niveau Armée et Grandes Unités

La *conduite opérative* doit créer les conditions favorables qui permettent d'atteindre les objectifs stratégiques. Elle nécessite de déceler et de reconnaître les corrélations qui, dans un cadre global, jouent un rôle dans le déroulement de l'action. Elle implique de laisser une large liberté de manœuvre aux subordonnés directs.³ Pendant le combat, la mission du chef opératif consiste à coordonner les actions des formations subordonnées, en outre à s'adapter continuellement aux rapides changements de situation. Il doit alors fixer de nouveaux objectifs opératifs, définir à nouveau les zones d'opérations et modifier l'articulation des forces. Il engage les réserves opératives et, si c'est

encore possible, il s'en crée de nouvelles.

La *conduite tactique* agit d'une manière *artisanale* sur les actions en cours. Il s'agit, grâce à la technique de combat, par exemple l'engagement adéquat des armes et le combat interarmes, de progresser d'objectifs intermédiaires en objectifs partiels vers l'objectif imposé. La *portée* des objectifs fixés permet de déduire les limites entre une conduite opérative ou tactique. La conduite opérative couvre plusieurs objectifs partiels, dans la profondeur et dans la largeur. La conduite tactique se limite à un objectif partiel, avec l'engagement de tous les moyens à disposition.

Le corps d'armée de montagne 3 a principalement pour missions :

- ◆ d'empêcher des poussées ennemies à travers le massif
- ◆ de dominer des secteurs d'importance primordiale,
- ◆ de couvrir les installations de commandement importantes, l'infrastructure des troupes d'aviation et de défense contre avions, les secteurs de grande importance logistique, ainsi que les arrières et les flancs des corps d'armée de campagne.

L'élément essentiel du combat dans le massif alpin, c'est avant tout la maîtrise des voies de communications, des secteurs et des installations qui permettent d'assurer la survie des troupes. La nécessité d'un combat cohérent met en évidence la valeur déterminante des divers axes de pénétration. Un recours habile aux destructions et aux mises hors d'usage, associé à une conduite du combat audacieuse et agressive, permet d'user l'adversaire, de le ralentir dans sa progression, de lui imposer une bataille coûteuse et prolongée.

La nature du terrain apparaît comme un facteur de ralentissement dans les opérations de préparation au combat; les opérations terrestres sont également marquées par la lenteur des mouvements. Un déplacement de l'effort principal, l'engagement des réserves et la mise en place d'appuis mutuels s'avèrent

Le corps d'armée de montagne était chargé d'assurer la sécurité d'une frontière «verte» ainsi que d'axes de communication stratégiques.

parfois malaisés, voire difficiles. Les particularités du milieu jouent un rôle important dans le secteur central, ce qui impose l'adaptation des dispositifs aux conditions saisonnières régionales.

Les secteurs des brigades de combat recouvrent entièrement le secteur du corps. Le secteur d'engagement d'une division de montagne englobe généralement ceux de plusieurs brigades de combat. Compte tenu de la grande étendue et du compartimentage de son secteur, un commandant de division agit le plus souvent au niveau opératif, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'il se trouve en mesure d'influencer directement le combat. Cette conception exige que les divisions de montagne, en fonction de leurs missions et de leurs secteurs, renforcent les brigades de combat avec des formations librement disponibles. Dans la conduite du combat, elles appuient les brigades de combat en acheminant des réserves et de l'artillerie, en augmentant l'autonomie de soutien, en accordant des crédits complémentaires et en faisant intervenir l'aviation.

Les brigades de combat (brigades frontière, brigades de forteresse, brigades de réduit) portent le poids principal du combat au niveau tactique. Dans le secteur central, il importe d'occuper de manière préventive les terrains-clés, afin d'être en mesure de s'opposer à temps à des actions aéroportées et à des percées dans la profondeur du dispositif. Cela implique l'établissement d'un réseau de positions défensives aussi dense que possible, ainsi que la constitution de réserves permettant de mener des actions agressives et de boucler les axes sur les arrières des colonnes d'attaque ennemies.

Le renforcement des brigades par des formations des divisions de montagne les rend aptes à mener la *défense combinée*⁴ avec quelques groupements de combat. Dans le secteur central, cette forme d'engagement a pour but d'arrêter l'adversaire aéroporté ou terrestre, qui progresse le long des vallées et de le détruire. Il faut au moins l'empêcher d'avoir accès à d'autres compartiments de terrain. Cela nécessite la constitution, au profit des forces réservées, de dépôts de biens de soutien dans les secteurs d'intervention prévus, en particulier de munitions.

Dans le cas de la défense, il s'agit essentiellement de tenir de nombreux barrages et points d'appui, dans les défilés et sur les cols, pour empêcher les forces adverses de réussir des poussées, de se déployer ou d'opérer des jonctions. Les formations des divisions de montagne, subordonnées aux brigades, permettent d'augmenter la densité des réseaux de barrage de ces dernières ou de les renforcer.

Le massif alpin offre des conditions favorables pour le combat retardateur. L'assaillant a besoin de beaucoup de temps pour percer les positions qui barrent les itinéraires, pour contourner des secteurs difficilement praticables et pour rétablir les voies de communication.

Structures du corps d'armée de montagne 3

Le corps d'armée de montagne 3 est conçu et constitué pour mener le combat dans la zone alpine et préalpine du pays, avec un engagement prévu dans la partie du territoire national situé au sud d'une ligne qui relie Buchs (SG) à Montreux en passant approximativement par Wädenswil – Entlebuch – Thun – Bulle (voir carte 1).

Ce vaste secteur d'une superficie totale de 23'000 km² se répartit en trois parties : Est (essentiellement Glaris et les Grisons), Centre (essentiellement la Suisse primitive, le Gothard et le Tessin) et Ouest (le Valais, les Alpes bernoises, fribourgeoises et vaudoises).

Dans le secteur du corps, les caractéristiques du relief qui influencent de façon prépondérante la conduite des formations sont :

- Des vallées profondes et longues, le plus souvent avec un fond plat de dimension étendue, qui conduisent au centre du secteur alpin.
- De grandes différences d'altitude, de nombreux compartiments de terrain *déchiqueté* avec de vastes secteurs impraticables.
- Un réseau routier, assez large et bien entretenu, établi surtout le long des vallées et sur quelques passages privilégiés.
- La rareté, voire la carence de voies de communication directes (rocares) entre les vallées.
- Une population peu importante dans la plus grande partie du secteur, concentrée au fond des vallées et au pied des montagnes, avec une densité locale analogue à celle des zones urbaines du Plateau.
- Le manque de végétation au-dessus d'une altitude approximative de 1'800 m.
- La nature rocheuse du terrain.
- Des conditions atmosphériques difficiles.

On peut répartir le secteur alpin en trois zones définies par l'altitude :

- *La zone des vallées, jusqu'à une altitude d'environ 1'000 m.* Il y règne des conditions à peu près semblables à celles du Plateau et du Jura. Il est possible, tant en été qu'en hiver, d'y engager des moyens mécanisés et d'y survivre sans problème.
- *La zone des montagnes comprise environ entre 1'000 et 2'000 m.* Le combat de l'infanterie y est encore possible mais, en période hivernale, il peut être entravé par les conditions du moment, et la survie pose des problèmes.
- *La zone de haute altitude au-dessus de 2'000 m.* Il ne peut pas s'y dérouler de combats décisifs sauf, peut-être, pour la prise de possession d'un col ou d'un passage important. De novembre à mai-juin, la neige empêche tout combat d'envergure ou déterminant. Les problèmes de survie sont importants : dans les conditions extrêmes, ils ne peuvent être maîtrisés que par des spécialistes.

Toutes ces particularités apparaissent comme des entraves à la liberté d'action, à l'engagement des véhicules hors des routes, au déploiement des troupes et à la préparation au combat. C'est aussi une gêne pour la recherche de renseignements, la mobilité durant les phases du combat, la cohésion entre les unités, le combat interarmes et le soutien logistique. En revanche, ces mêmes particularités favorisent très heureusement la défense combinée, notre forme générale de combat. Elles créent des conditions propices au combat actif et dynamique de l'infanterie. Elles facilitent la surprise, les actions visant à canaliser l'adversaire, le verrouiller,

le retarder, l'isoler et l'user. Les dimensions et les caractéristiques du terrain, son compartimentage et son cloisonnement déterminent l'importance des corps de troupes qui y sont engagés et favorisent l'action de groupements de combat de l'importance du bataillon renforcé.

Le corps d'armée de montagne 3 comprend 1'252 unités (compagnies), dont les hommes proviennent de dix-huit cantons, dont quinze fournissent au moins un bataillon.⁵ Les neuf brigades de combat couvrent l'ensemble du secteur du corps d'armée (voir table 1).

Brigade frontière 9	Partie du Tessin au sud d'une ligne Bosco – Gurin – Giornico et la vallée Mesolcina au sud de Mesoco
Brigade frontière 11	Haut-Valais jusqu'au milieu du Goms à la hauteur de Niederwald, le tout comprenant l'axe du Simplon
Brigade frontière 12	La plus grande partie du Canton des Grisons
Brigade de forteresse 10	Valais romand et une partie des Alpes vaudoises avec l'axe du Grand-Saint-Bernard
Brigade de forteresse 13	Secteur élargi de la forteresse de Sargans
Brigade de forteresse 23	Secteur de la fortification du Gothard de part et d'autre du col, d'Amsteg au nord, à Giornico au sud, la partie supérieure du Goms et de la Surselva
Brigade de réduit 21	Alpes vaudoises, fribourgeoises et bernoises jusqu'au milieu du lac de Brienz
Brigade de réduit 22	Secteur allant du lac des Quatre-Cantons jusqu'au Brünig et à la partie basse du Haslital
Brigade de réduit 24	La Suisse primitive et Glaris
Zone territoriale 10	Canton du Valais
Zone territoriale 12	Canton des Grisons
Zone territoriale 9	Cantons de Zoug, Nidwald, Obwald, Schwyz, Glaris, Uri et Tessin

Table 1: secteurs des brigades de combat et des zones territoriales du CA mont 3.

Cas d'engagement NORBERT

L'ensemble des préparatifs d'engagement de l'armée, lors d'une mobilisation de guerre générale ou partielle, comprend plusieurs dossiers spécifiques pour chaque cas. Ces diverses planifications, qui découlent des ordres du commandement de l'armée, sont préparées jusqu'à l'échelon le plus bas. Constamment et régulièrement mises à jour en fonction des modifications des ordres de bataille, de l'armement et des effectifs des diverses formations, elles sont à la base des exercices d'engagement des états-majors et des formations. Ces dossiers d'ordres ne sont pas figés sur une date de rédaction mais constamment révisés, modifiés, voire remplacés.

Portant le nom de couverture «NORBERT», un de ces dossiers comprend tous les ordres et directives pour l'engagement du corps d'armée de montagne 3 à l'issue d'une mobilisation générale. Il comprend environ cent vingt documents. Nous allons en présenter quelques éléments déterminants.

Mission, analyse des possibilités ennemies et intention du commandant de corps

Selon le plan d'opération NORBERT, le corps d'armée de montagne 3 a pour mission d'empêcher en priorité les poussées ennemies venant du Sud, de dominer une partie aussi grande que possible de son secteur, de couvrir les arrières et les flancs des corps d'armée de campagne et de protéger des installations de conduite du gouvernement fédéral, du commandement de l'armée et des troupes d'aviation et de DCA. En coopération avec ces dernières, lui incombe aussi la protection des aérodromes de guerre

situés dans son secteur. Comme tous les Grandes Unités directement subordonnées au commandant en chef de l'armée, le corps d'armée de montagne 3 assure la protection de la neutralité. Au sol, le combat doit être engagé dès la frontière. Par ailleurs, il doit être en mesure, pour autant que sa mission principale le permette, d'appuyer les autorités civiles dans leur lutte contre le terrorisme et les opérations de diversion. Pour remplir sa mission, le corps d'armée de montagne 3 est renforcé par un bataillon du génie, une compagnie de police des routes et une compagnie mobile de transmission d'aviation. En outre, il peut demander l'appui de l'aviation.

La mission du corps d'armée de montagne 3, clairement et prioritairement axée front Sud, laisse à son commandant une grande marge de liberté dans la fixation des secteurs d'engagement et des efforts principaux. Elle lui laisse également la faculté de définir la partie de son secteur favorable à une défense de longue durée. En revanche, les missions de protection des installations de conduite du pays, du commandement de l'Armée et des infrastructures des troupes d'aviation et DCA, la protection de la neutralité, de nature très contraignante, immobilisent beaucoup de forces.

Quelles sont les troupes voisines? Au Nord, les corps d'armée de campagne 2 et 4 interdisent toute poussée ennemie à travers la ligne Linth – Zürichsee – Limmat et à travers la partie centrale du Plateau. Le corps d'armée de campagne 4 domine les secteurs Unteres Tösstal et Unteres Glattal, le corps d'armée de campagne 2 le secteur Limmat – Brugg – Lenzburg – Albis – W Ufer des Zürichsee et Napf – Hauenstein. Au Nord-Ouest, le corps d'armée de campagne 1 interdit une poussée ennemie à travers son secteur, en première priorité venant des directions Nord-Ouest et Ouest, en seconde priorité venant des secteurs des corps d'armée voisins.

Prendre le contrôle des grandes voies de communication à travers les Alpes, qui séparent l'Europe centrale de l'Italie du Nord, peut grandement favoriser le développement et le déroulement d'opérations militaires de puissances étrangères. L'axe du Saint-Gothard représente la liaison la plus courte et la plus rapide entre le sud et le centre de l'Europe. Les axes Splügen – San Bernardino et Grand-Saint-Bernard – Simplon sont des *périphériques* dont l'importance dépasse largement le cadre national suisse. S'il apparaît improbable que le secteur alpin soit un objectif

prioritaire lors d'une attaque contre la Suisse, il faut admettre qu'il pourrait y avoir en Europe des circonstances amenant un ennemi à occuper le Plateau, ce qui rendrait possible l'implication d'une partie du corps d'armée de montagne 3. Dans une seconde phase, le secteur alpin pourrait constituer un objectif d'attaque, lors d'opérations ayant pour objectif l'assujettissement du pays.

Quelles sont, au niveau opératif, les possibilités d'action d'un ennemi potentiel dans le secteur alpin?

Dans un premier temps, il peut engager des troupes de diversion, dans le but de détecter et de mettre hors service des objectifs situés dans le secteur central.

Parallèlement ou consécutivement, détruire par des actions aériennes les infrastructures des troupes d'aviation et de défense contre avions et les installations des troupes de transmission.

Par des actions aéroportées s'emparer des *passages obligés* et lier nos forces de réserve.

Suite à des actions sur le Plateau, agir par voie terrestre dans la zone préalpine, spécialement le long du Walensee, de la plaine de la Linth vers la vallée de la Reuss, à travers les demi-cantons de Nidwald et d'Obwald en direction de la vallée de l'Aar et à travers le Simmental – Le Pays d'Enhaut – La Gruyère.

Le secteur d'engagement attribué au corps d'armée de montagne 3 correspond à son secteur de responsabilité du temps de paix, ce qui évite toute modification des compétences en matière de préparation au combat. L'appréciation du secteur faite précédemment reste donc toujours valable.

Le commandant du corps d'armée de montagne 3 traduit la mission reçue de l'Armée par l'intention suivante: Il s'agit, partant d'un dispositif de combat orienté vers le Sud, de mener le combat dès la frontière, de dominer les secteurs-clés sur les axes principaux, au minimum de barrer les autres, et de dominer un secteur central allant du lac des Quatre-Cantons jusqu'aux Alpes bernoises à l'Ouest, et des Alpes tessinoises jusqu'au Linthal à l'Est.⁷ Il est prévu de mener la guérilla sur les pénétrantes conduisant au secteur central à dominer. La conduite des destructions doit prendre en compte la conduite dynamique du combat et garantir la liberté de mouvement des troupes et des partenaires de la défense générale. Il s'agit enfin, de créer les conditions favorables pour une conduite autonome du combat jusqu'aux échelons tactiques les plus bas, en créditant suffisamment de bien de soutien.

La dimension opérative de cette décision peut se représenter schématiquement (voir carte 2):

Tout d'abord, deux secteurs au sud du dispositif (le bassin de Locarno et le Mendrisiotto ainsi que la vallée de l'Engadine), où le commandant de corps veut *s'opposer*.

L'effort principal est mené plus à l'intérieur du secteur dans de nombreux terrains-clés de dimensions diverses, où il veut *empêcher* toute pénétration ennemie.

Il veut *barrer* les pénétrantes au Nord et à l'Ouest du secteur.

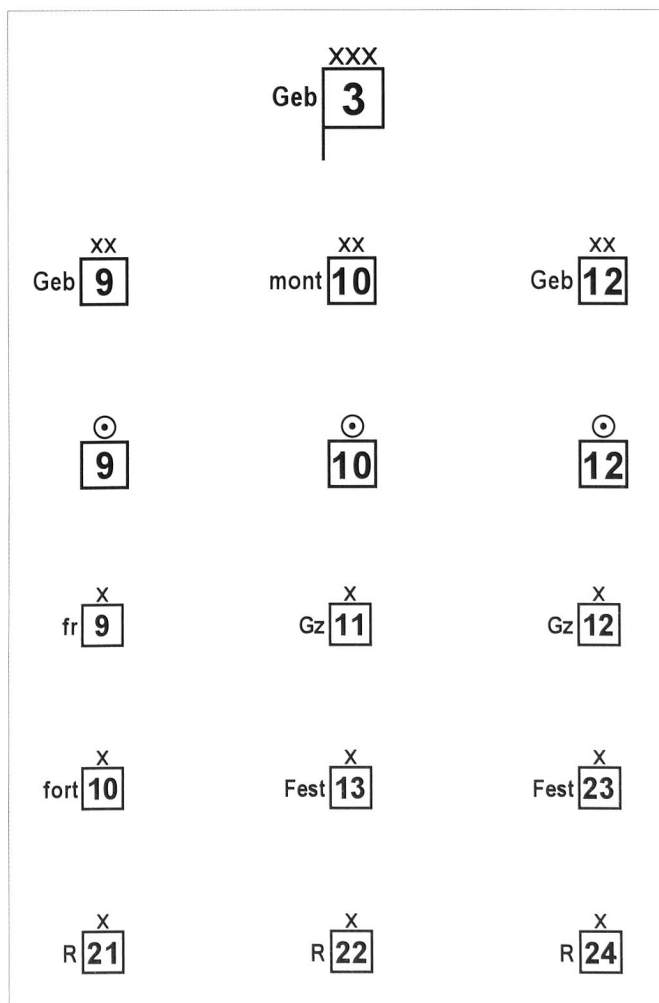
Il définit avec précision la zone à *dominer*.

Dominer un secteur central n'a rien à voir avec la notion de Réduit national durant le service actif de 1939–1945. A l'époque, le Plan d'opération N° 13 du 24 mai 1941 répondait à une situation politico-militaire totalement

différente de celle qui est à la base des plans d'engagement pendant la Guerre froide. Il prévoyait, en plus de la zone frontière, une position avancée ou de couverture ainsi qu'une position des Alpes ou Réduit national. De plus, les secteurs concernés sont totalement différents et les forces consacrées à cette mission également. La mission de dominer un secteur aussi grand que possible, donnée au corps d'armée de montagne 3, est simplement la mise en œuvre de la politique suisse de sécurité depuis les années 1960.

Les trois divisions de montagne marquent l'effort principal direction Sud. Elles sont renforcées chacune par une ou deux brigades de combat. Les trois brigades de réduit et une brigade de forteresse, renforcées chacune par des formations provenant des divisions de montagne et des troupes de corps, sont engagées dans la partie Nord du secteur. Un régiment d'infanterie de montagne, diminué de certaines formations, et un bataillon de carabiniers de montagne restent directement subordonnés au commandant de corps et constituent sa réserve. Le régiment du génie est également subordonné au commandant de corps qui prend ainsi influence sur les destructions ainsi que le maintien des possibilités de mouvements et de transports.

Ordre de bataille du corps d'armée de montagne 3.



Ordres aux principaux subordonnés

Les subordonnés directs reçoivent les missions suivantes : La division de montagne 9, renforcée par la brigade de frontière 9 et la brigade de forteresse 23 ainsi que d'autres formations, s'oppose dès la frontière à des poussées adverses le long des axes principaux et interdit une poussée dans la profondeur du secteur de la brigade de forteresse 23 en direction d'Innertkirchen et du San Bernardino.

La division de montagne 10 renforcée (notamment par la brigade de forteresse 10 et la brigade frontière 11) empêche des poussées en direction de la vallée du Rhône et, à partir de cette vallée, dans les secteurs de la brigade de forteresse 23 et de la brigade de réduit 21.

La division de montagne 12, également renforcée, s'oppose dès la frontière à des poussées le long des axes principaux et empêche des poussées en direction du centre des Grisons et du Domleschg.

Les trois divisions ont en outre pour mission d'assurer la protection de la neutralité. Les divisions de montagne 9 et 10 devaient de plus assurer – en coopération avec les troupes d'aviation et de DCA – la protection des aérodromes de guerre dans leur secteur.

Les trois brigades de réduit barrent les axes conduisant dans la profondeur du secteur alpin et empêchent des poussées dans les secteurs qui leurs sont assignés: la brigade de réduit 21 dans le secteur Interlaken, la brigade de réduit 22 dans le secteur Brünig – Brienz – Meiringen et en direction du tunnel du Seelisberg et la brigade de réduit 24 dans le secteur Altdorf. Par ailleurs, à l'instar des divisions de montagne, elles doivent protéger les aérodromes de guerre dans leur secteur ainsi que d'autres installations selon des ordres particuliers.

La brigade de forteresse 13 (Sargans) assure la protection de la neutralité à l'Est et empêche des poussées adverses en direction de la plaine de la Linth et de Coire. A cet effet, elle est renforcée par un régiment d'infanterie et d'un bataillon de fusiliers de montagne ainsi que par des moyens de génie supplémentaires.

Toutes ces Grandes Unités peuvent demander l'appui de l'aviation pour remplir leurs missions.

La réserve du corps d'armée de montagne 3 se compose du régiment d'infanterie de montagne 18 et du bataillon de carabiniers de montagne 3. Ces deux corps de troupe se tiennent prêts à être engagés, en partie ou intégralement, selon des ordres particuliers. Le régiment d'infanterie de montagne 18 a en outre la mission de préparer une décision réservée consistant à empêcher une poussée adverse venant de la vallée du Rhin antérieure en direction de l'Oberalp.

Le soutien en matière de génie est assuré par le régiment du génie 3. Celui-ci, durant la phase de préparation, appuie en priorité la brigade de forteresse 13 et la brigade de réduit 22, en seconde urgence les divisions de montagne 9 et 12 ainsi que la brigade de réduit 24 et, seulement en troisième priorité, la division de montagne 10 et la brigade de réduit 21. Pour la phase de combat, le régiment se tient prêt à être engagé en appui général au profit des commandants des Grandes Unités pour ouvrir les axes importants de leur secteur. Par ailleurs, ce régiment doit barrer les axes traversant son secteur.

Enfin, les trois zones territoriales 9, 10 et 12, chacune renforcée par un laboratoire B, garantissent le soutien logistique dans leur secteur, protègent les ouvrages d'importance vitale qui leur ont été désignés et assurent le lien avec les autorités civiles. En outre, elles appuient les divisions de montagne avec leur compagnie d'engins.

Limites de secteurs

L'attribution des secteurs aux formations directement subordonnées respecte les limites des secteurs d'engagement permanent des brigades de combat, ce qui a l'immense avantage de conserver toute la validité et la cohérence des préparatifs concernant le renforcement du terrain, les destructions et les mises hors d'usage. Les formations de réserve occupent des secteurs définis en fonction de leurs engagements prévisibles, soit pour le régiment d'infanterie de montagne 18 (-) une partie du Vorderrheinthal entre Disentis (exclu) et Reichenau (exclu), pour le bataillon de carabiniers de montagne 3 (+) les vallées des deux Lutschinen, en amont de Zweilutschinen (voir carte 3).

Protection de la neutralité et protection des aérodromes de guerre

La protection de la neutralité concerne la frontière Sud et Est du secteur du corps, dont la longueur atteint 977 km entre St-Gingolph (VS) et Buchs (SG). Sans tenir compte des intervalles entre les divers itinéraires, on trouve, sur cette partie de la frontière nationale, environ trois cents passages frontaliers de nature et d'importance diverses, depuis l'autoroute A2 jusqu'aux sentiers de montagne partiellement impraticables durant l'hiver. Le poids de cette mission repose sur les brigades de combat auxquelles sont attribuées des formations d'élite, provenant des divisions de montagne, qui ont été désignées et instruites pour un tel engagement.

La protection des aérodromes de guerre est une tâche tactique complexe, vu le nombre et l'étendue des objets à protéger. Cela nécessite une étroite collaboration entre les

Grande Unité	Secteur ⁸
Division de montagne 9	Lavano – Lauf Ticino bis Ausfluss aus Lago Maggiore – Legnano – Desio – Trezzo – Calusco – Lecco – Como – Varese
Division de montagne 10	Sallanches – Mégève – Chamonix Morgex – Aosta Megozzo – Monte Croce – Gattinara – Marano – Seeufer Lago Maggiore ab Ausfluss Ticino (exkl Lauf Ticino) – Premosello
Division de montagne 12	Imst – Pians – Prutz Nurno – Merano – Lana Tirano – Teglio – Edolo

Tabelle 2: Secteurs élargis de recherche de renseignements.

troupes librement disponibles, les formations sédentaires du corps d'armée de montagne 3 et les troupes d'aviation et de DCA. Des moyens importants sont à engager pour assurer la recherche de renseignements, l'observation, la protection des installations, tant dans la partie centrale du dispositif qu'à la périphérie (ouvrages logistiques, radars, antennes etc.). Pour le corps d'armée de montagne 3, cette mission concerne onze aérodromes de guerre, soit la majeure partie de ces installations, qui sont répartis aux subordonnés directs :

Division de montagne 9:	Ulrichen (VS), Meiringen (BE) Ambri (TI),
Division de montagne 10:	Sion (VS), Turtmann (VS), Raron (VS),
Brigade de réduit 21:	St Stephan (BE), Interlaken (BE)
Brigade de réduit 22:	Alpnach (NW), Buochs (NW),
Brigade de réduit 24:	Mollis (GL).

Recherche de renseignements

Les dispositions concernant la recherche de renseignements figurent dans un document particulier, *Befehl für den Gefechtsnachrichtendienst*. Il fixe les priorités et les efforts principaux de cette recherche, soit dans le secteur d'engagement, soit dans la zone frontière à l'extérieur du pays, la nature des renseignements à acquérir, avec une distinction entre les renseignements-clés et les renseignements particuliers. Diverses collaborations sont planifiées ainsi que les procédures d'échange des renseignements. Les secteurs de recherche de renseignements des divisions de montagne sont élargis, dans les cas de défense ou d'occupation, aux zones situées au-delà de la frontière nationale.

Engagement des formations logistiques

Les secteurs de responsabilité des Grandes Unités territoriales correspondent à des frontières cantonales. Au corps d'armée de montagne 3, une importante exception est représentée par l'engagement, dans le domaine logistique et sanitaire, de la zone territoriale 10 dans la région des Alpes vaudoises, fribourgeoises et bernoises et celui de la zone territoriale 12 dans le sud du Canton de Saint-Gall. Cela permet aux formations du corps d'armée de montagne 3, engagées dans ces parties du territoire, d'être soutenues dans ces deux domaines par des formations de leur corps d'armée.

Plan de combat et décisions réservées

A partir de l'ordre d'opération du cas d'engagement NORBERT, le commandant du corps d'armée de montagne 3 planifie une série de décisions réservées, qui doivent permettre une adaptation rapide du dispositif aux circonstances du moment et garantir des bases pour les décisions relatives à la conduite du combat. Au total, dix variantes ou modifications du cas d'engagement NORBERT sont préparées.

Cas METEO Il s'agit de l'adaptation de l'ordre d'engagement aux conditions «Été» et «Hiver» régnant dans le secteur, soit dans la phase de mobilisation, soit

dans le cas d'un service actif. Ce sont principalement des ordres partiels, compte tenu du fait que les conditions météorologiques ne sont, à un moment donné, pas identiques dans l'ensemble du secteur, compte tenu de sa grande étendue et des différences d'altitude.

Cas CENTRO Il s'agit de l'adaptation de la mission «Dominer un secteur central». Divers cas sont envisagés:

- *Augmentation de l'autonomie de soutien* en première priorité pour la division de montagne 9 et la brigade de réduit 24, en deuxième priorité pour les brigades de réduit 22 et 21 et en troisième priorité pour les divisions de montagne 10 et 12.
- *Renforcement par des formations de combat.*- La division de montagne 9, avec mission inchangée, reçoit un régiment d'infanterie de montagne, un groupe d'artillerie et un groupe de DCA. La division de montagne 10, avec mission inchangée, reçoit un bataillon de fusiliers de montagne. La brigade de réduit 24 reçoit un régiment d'infanterie de montagne, un groupe d'artillerie et un groupe de DCA; son secteur et sa mission sont complétés («verhindert eines gegnerischen Stoss in den Talkessel von Schwyz»).
- *Agrandissement du secteur à dominer.* La division de montagne 9, avec mission inchangée, voit son secteur agrandi en direction Sud, selon ordre particulier. La division de montagne 10, avec mission inchangée, voit son secteur agrandi en direction Ouest, selon ordre particulier. La division de montagne 12 voit sa mission modifiée («verhindert ab Landesgrenze gegnerische Stösse aus primär N und E ins Vorderrheintal, Hinterrheintal und an den Walensee»). A cet effet, son secteur est modifié, et la brigade de forteresse 13 lui est subordonnée.
- *Simplification des structures de conduite du combat dans le secteur à dominer.* Il s'agit d'une série d'ordres particuliers aux subordonnés directs, sur la base de l'évolution de la situation opérative ou tactique, qui établissent un nouvel ordre de bataille avec moins de subordonnés directs.
- *Fermeture d'un axe opératif.* Il s'agit d'une modification de la mission à la brigade de réduit 24 («verhindert Stoss aus E Richtung durch den Raum Wädenswil–Zug–Biberbrugg–Pfäffikon (SZ)»). A cet effet, elle reçoit un régiment d'infanterie de montagne, un groupe d'artillerie et une batterie de DCA en provenance, probablement, de la division de montagne 10 ou 12. Dans ce cas, la mission de la division de montagne concernée est adaptée.

Cas NORD Il s'agit du déplacement de l'effort principal du dispositif du Sud au Nord, Nord-Est, Est du secteur. Dans cette variante, une nouvelle articulation des forces est envisagée : La division de montagne 9 est engagée dans le secteur des brigades de réduit 23 et 24; la division de montagne 10, dans le secteur des brigades de réduit 21 et 22, la division de montagne 12 dans les secteurs de la brigade frontière 12 et de la brigade de forteresse 13. Trois brigades de combat (brigade frontière 9, brigade de forteresse 10 et brigade frontière 11) sont dès lors subordonnées au commandant de corps. Cette décision réservée est en fait la reprise d'un plan d'opération

antérieur à NORBERT, qui prévoyait l'engagement du corps d'armée de montagne 3 avec front Nord.

Cas SUD Il s'agit d'une modification du dispositif de base, suite à l'augmentation de la menace Sud. Les divisions de montagnes 9 et 10 reçoivent chacune les renforts suivants en provenance des corps d'armée de campagne (1 régiment d'infanterie ou 1 régiment d'infanterie motorisée), 1 bat chars type C, 1 groupe d'artillerie, 1 batterie de DCA, 1 compagnie de sapeurs de chars). Les missions des divisions de montagne 9 et 10 sont modifiées en conséquence.

Cas TUTTO UNO et TUTTO DUE Il s'agit du renforcement du corps d'armée de campagne 2 par des formations provenant du corps d'armée de montagne 3. La division de montagne 10 ou 12 met à disposition du corps d'armée de campagne 2 un régiment d'infanterie de montagne, un groupe d'obusier et une batterie de DCA. La mission de la division de montagne 10 ou 12 est modifiée en conséquence.

Conclusion

Les éléments principaux contenus dans le dossier d'engagement NORBERT sont complétés par une masse d'autres données :

- Défense des PC de guerre du Gouvernement, de l'Armée et du commandement des troupes d'aviation et de DCA.
- Engagement des formations du génie.
- Ordres pour les mises hors d'usage et les destructions, pour le renforcement du terrain.
- Ordres pour les transmissions, pour la logistique, la conduite de la guérilla etc.

Le dossier NORBERT n'est qu'un des éléments des nombreuses études permettant l'engagement des formations du corps d'armée de montagne 3. A cette masse de travail au niveau corps d'armée, il faut



ajouter les dossiers d'engagement préparés par tous les commandants des diverses formations jusqu'à l'unité. Par la présentation du dossier «NORBERT», nous avons voulu mettre en évidence une partie des efforts faits durant des années, en parallèle avec les autres corps d'armée, pour que, dans le cas d'une agression contre notre pays. Nous cédiions le moins possible de territoire, c'est-à-dire que nous voulions faire payer le *prix d'entrée* le plus fort. Nous résistions le plus longtemps possible, c'est-à-dire que nous faisons payer le *prix du séjour* le plus élevé.

A.T.

Notes et références

- 1 Dénomination du secteur où se rejoignent trois cours d'eau, la Reuss, l'Aar et le Rhin.
- 2 Guisan, Henri: Rapport à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945, Berne 1946, p. 44.
- 3 Les éléments essentiels de ce chapitre sont tirés du règlement 51.15, *La conduite de l'Armée et des Grandes Unités* (CAG 83), valable dès le 1^{er} janvier 1984.
- 4 La défense combinée est une forme de combat mixte conjuguant défense et attaque. Appuyée à un système de positions défensives, elle permet au chef de créer les conditions en vue des ripostes décisives. Le but de la défense combinée est de dominer un secteur. Dominer signifie être maître chez soi: ce n'est pas l'adversaire qui décide ce qui s'y passe, mais celui qui conduit la défense combinée. Le combat prend deux formes différentes: d'une part, la défense statique qui vise à tenir des positions défensives afin d'arrêter ou de faire éclater les colonnes ennemies, d'autre part, dans un deuxième temps, des actions offensives menées par des éléments mobiles maintenus initialement en réserve. En direction de l'ennemi, le secteur de défense combinée a une limite avant qui n'est, en aucun cas, comparable à l'ancien front d'arrêt. Le combat ne va pas impérativement commencer sur son tracé. L'ennemi peut être attiré à l'intérieur du secteur de défense combinée, mais il ne devrait pas pouvoir en franchir la limite arrière. Si le cours des combats était défavorable, il faudrait alors tout mettre en œuvre pour s'accrocher sur cette limite arrière, au besoin de manière purement défensive. Il ne s'agirait plus alors de mener une défense combinée, mais de tenir. La défense combinée exige des moyens importants; voilà pourquoi elle est menée à l'échelon du corps d'armée, de la division, de la brigade, du régiment voire, en montagne, du bataillon. Les divisions d'infanterie, les brigades frontière, les brigades de réduit, les brigades de forteresse, formations statiques, ne sont pas en mesure de mener la défense combinée, sans un renforcement significatif par des forces mobiles.
- 5 Des chiffres: 1 état-major de corps d'armée, 15 états-majors de Grandes Unités, 58 régiments, 238 bataillons / groupes, 1252 unités, 176592 militaires (effectif réglementaire).
- 6 Les zones territoriales ont des limites qui correspondent aux frontières politiques cantonales.
- 7 Le secteur exact était défini comme suit: Brunnen – Vitznau – Bürgenstock – Pilatus – Glaubenberg – Schratzenfluh – Niederhorn – Schilthorn – Mörel – Passo di San Giacomo – Passo Campo Tencia – Bellinzona – San Jorio – frontière jusque au Piz Grisch – Passo Curver – Stätzerhorn – Domat/Ems – Calanda – Surenstock – Panixerpass – Hausstock – Linthal (excl.) – Rautispitz – Mutteristock.
- 8 Les noms de lieux définissant ces secteurs se rapportent à la carte opérative de la Suisse, 1:500000

GEHEIM Nr ...

Datum 31.5.88
Revision 17.5.91
Dok Nr 301

Kommandant Gebirgsarmekorps 3 „NORBERT“
Operationsbefehl gültig ab 1.1.92 im Anschluss an eine AKMob
(Karte der Schweiz 1:300000)

1. Orientierung**1.1. Bedrohungsannahmen**

Es ist davon auszugehen, dass der Gegner

- zuerst die sehr lohnenden Ziele im Zentralraum durch den Einsatz von Diversionstruppen aufklären und ausschalten wird
- gleichzeitig oder anschliessend aus der Luft die Infrastruktur der FF Trp und der Uem Trp zerstören wird
- durch Luftlandungen „passages obligés“ in Besitz nehmen und unsere Reserven binden wird
- schliesslich terrestrisch vorstossen wird, wobei, im Fall eines Durchmarsches durch das Mittelland, folgende Räume in den Voralpen besonders gefährdet sein werden:
 - . entlang des Walensees
 - . von der Linthebene ins Reusstal
 - . durch Nid- und Obwalden ins Aaretal
 - . durch das Simmental - Pays d'Enhaut - La Gruyère.

1.2. Auftrag**1.2.1. Besonderer Auftrag**

- Geb AK 3 - verhindert gegnerische Stösse durch den Alpenraum, primär aus S Richtung
- + Genie - behauptet einen möglichst grossen Teil seines Raumes
- G Bat 34 - deckt Rücken und Flanken der Feldarmekorps
- + Str Pol Kp 45 - schützt Führungseinrichtungen des Landesregierung, des Armeekommandos und der FF Trp
- + Mob Fl Fk Kp 23 - schützt im Zusammenwirken mit den FF Trp die Kriegsflugplätze.

1.2.2. Auftrag aller dem OBA direkt unterstellten HE

- stellen den Neutralitätsschutz sicher
- nehmen den Kampf am Boden grundsätzlich ab Landesgrenze auf
- können Fliegerunterstützung anfordern
- halten sich bereit, soweit es der Hauptauftrag zulässt, die zivilen Instanzen im Kampf gegen Terror und Diversion zu unterstützen.

1.3. Nachbartruppen

Im N verhindern FAK 4 und FAK 2 fei Stösse an die Linie Linth - Zürichsee - Limmat und durch das zentrale Mittelland; sie behaupten insbesondere die Räume:

- Untere Töss - Unteres Glattal (FAK 4)
- Limmat - Brugg - Lenzburg - Albis - W Ufer des Zürichsees und Napf - Hauenstein (FAK 2).

Im NW verhindert FAK 1 einen gegnerischer Stoss durch seinen Raum, primär aus NW und W Richtung und sekundär aus den Räumen der Nachbartruppen.

2. Absicht

Ich will

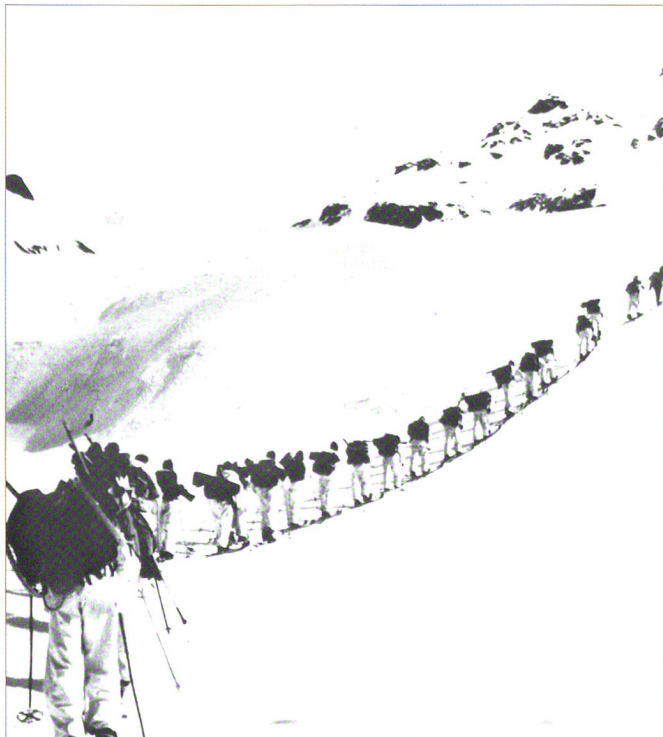
- in einem nach S ausgerichteten Dispositiv den Kampf an den Hauptachsen ab Landesgrenze führen,
- das die Hauptachsen beherrschende Schlüsselgelände behaupten,
- die übrigen Achsen mindestens sperren,
- mindestens folgenden Raum behaupten: Brunnen - Vitznau - Bürgenstock - Pilatus - Glaubenberg - Schratzenfluh - Niederhorn - Schilthorn - Mörel - Passo di San Giacomo - P Campo Tencia - Bellinzona - S Jorio - Landesgrenze bis Piz Grisch - P Curver - Stätzerhorn - Domat/Ems - Calanda - Suren St - Panixerpass - Hausstock - Linthal (exkl) - Rautispiz - Mutterstock,
- in der Sperrführung die Erfordernisse der dynamischen Kampfführung und die erforderliche Bewegungsfreiheit der Truppe und der Partner der Gesamtverteidigung gewährleisten,
- den Kleinkrieg auf den Einfallachsen in den Behauptungsraum führen lassen,
- mit den kreditierten Versorgungsgütern günstige Voraussetzungen für eine autonome Kampfführung bis auf die unterste taktische Stufe schaffen.

3. Aufträge**3.1. Geb Div 9**

- + br fr 9 - stellt den Neutralitätsschutz sicher,
- + Fest Br 23 - widersetzt sich ab Landesgrenze gegnerischen Stössen auf den Hauptachsen,
- + bat car mont 9 - verhindert einen gegnerischen Stoss in die Tiefe des Raumes der Fest Br 23, Richtung Innertkirchen und zum San Bernardino,
- + Geb Füs Bat 87 + Genie: - schützt bestimmte Anlagen semas beso Bf,
- DU Gt Kp V/9 - schützt im Zusammenwirken mit den FF Truppen die Kriegsflugplätze in seinem Raum gemäss beso Befehl,
- AU G Rgt 3 (2) - kann Fliegerunterstützung anfordern.
- + Tr Abt 3 - stellt den Neutralitätsschutz sicher,

3.2. div mont 10

- rgt inf mont 7 - verhindert gegnerische Stösse ins Rhönetal und aus dem Rhönetal in die Räume der Fest Br 23 und R Br 21,
- gr can Id 51 - schützt im Zusammenwirken mit den FF Trp die Kriegsflugplätze in seinem Raum gem beso Bf,
- + Gz Br 11 - kann Fliegerunterstützung anfordern
- + br fort 10
- + Genie
- DU cp engins VI/10
- AU G Rgt 3 (3)
- + gr tr 1



Les déplacements en montagne sont lents et les troupes sont alors extrêmement vulnérables, donnant un avantage à celui qui tient les points-clés. Ceux-ci sont, en principe, les hauteurs qui dominent les approches et interdisent la mobilité de l'adversaire.





Les mitrailleuses et le tir de précision sont particulièrement importants dans le combat en montagne, où les engagements peuvent avoir lieu à très longue distance.



- 3.3. Geb Div 12
 - Geb Inf Rgt 37
 - Teile Mi Kp III/52
 - Wk Kp 33 (-)
 + Gz Br 12
 + Geb Füs Bat 111
 + Geb Füs Bat 114
 + Genie:
 DU Gt Kp V/12
 AU G Rgt 3 (2)
- 3.4. Fest Br 13
 + Geb Inf Rgt 37
 + Geb Füs Bat 77
 + Genie:
 AU G Rgt 3 (1)
- 3.5. R Br 21
 + bat fus mont 14
 + 1 sct cp lm ld 7
 + 1 sct cp efa 7
 + Genie:
 AU G Rgt 3 (3)
- 3.6. R Br 22
 + rgt inf mont 7
 - bat fus mont 14
 - 1 sct cp lm ld 7
 - 1 sct cp efa 7
 + Geb Füs Bat 47
 + Artillerie:
 gr can ld 51
 + Genie:
 AU G Rgt 1 (1)
- 3.7. R Br 24
 + Geb S Bat 12
 + Artillerie:
 AU R Br 22
 + Genie:
 AU G Rgt 3 (2)
- stellt den Neutralitätsschutz sicher,
 - widersetzt sich ab Landesgrenze gegnerischen Stößen auf den Hauptachsen,
 - verhindert gegnerische Stöße nach Mittelbünden und ins Dampleschs,
 - kann Fliegerunterstützung anfordern.
- stellt den Neutralitätsschutz sicher,
 - verhindert gegnerische Stöße in Richtung Linthebene und Chur,
 - kann Fliegerunterstützung anfordern.
- sperrt die in die Tiefe des Alpenraumes führenden Achsen,
 - verhindert gegnerische Stöße in den Raum Interlaken,
 - schützt im Zusammenwirken mit den FF Trp die Kriegsflugplätze in seinem Raum gem beso Bf,
 - kann Fliegerunterstützung anfordern.
- sperrt die in die Tiefe des Alpenraumes führenden Achsen,
 - verhindert gegnerische Stöße in den Raum Brünig – Brienz – Meiringen und Ritg Seelisbergtunnel,
 - schützt bestimmte Anlagen gem beso Bf,
 - unterstützt mit Teilen der Art die R Br 24,
 - schützt im Zusammenwirken mit den FF Truppen die Kriegsflugplätze in seinem Raum gem beso Bf,
 - kann Fliegerunterstützung anfordern.
- sperrt die in die Tiefe des Alpenraumes führenden Achsen,
 - verhindert einen gegnerischen Stoss in den Raum Altdorf,
 - schützt bestimmte Anlagen gem beso Bf,
 - schützt im Zusammenwirken mit den FF Truppen den Kriegsflugplatz in seinem Raum Sem beso Bf,
 - kann Art Feuer anfordern,
 - kann Fliegerunterstützung anfordern.



3.8. Geb Inf Rgt 18
 - Geb S Bat 3
 - 1 Z sch Mw Kp 18
 - 1 Z PAL Kp 18
 - 1 Bau Gr Na Kp 18
 + Genie:
 Teile Mi Kp III/52

hält sich bereit:
 - ganz oder mit Teilen gemäss beso Bf eingesetzt zu werden,
 - einen feindlichen Stoss durchs Vorderrheintal Richtung Oberalp zu verhindern.

3.9. Geb S Bat 3
 + 1 Z sch Mw Kp 18
 - 1 Z PAL Kp 18
 - 1 Bau Gr Na Kp 18

- hält sich bereit, gem besa Bf eingesetzt zu werden.

3.10. G Rgt 3
 + G Bat 34
 + Teile Mi Kp III/52
 + Wk Kp 33 (-)

- Vorbereitungsphase
 . mit Gros AU:
 1. Dringlichkeit: Fest Br 13, R Br 22
 2. Dringlichkeit: Geb Div 9, 12, R Br 24
 3. Dringlichkeit: Geb Div 10, R Br 21
 . mit Teilen: Vorbereitung der Kampfphase

- Kampfphase

. hält sich bereit, als AU für die Oeffnung folgender wichtiger Achsen den Kdt der direktunterstellten Gs Vb zugewiesen zu werden:

1. Dringlichkeit: Chur - Andermatt und Stans - Interlaken
2. Dringlichkeit: Andermatt - Brunnen und Meiringen - Wassen
3. Dringlichkeit: Andermatt - Brig und Spiez - Gampel

. sperrt die durch seirien Raum führenden Achsen.

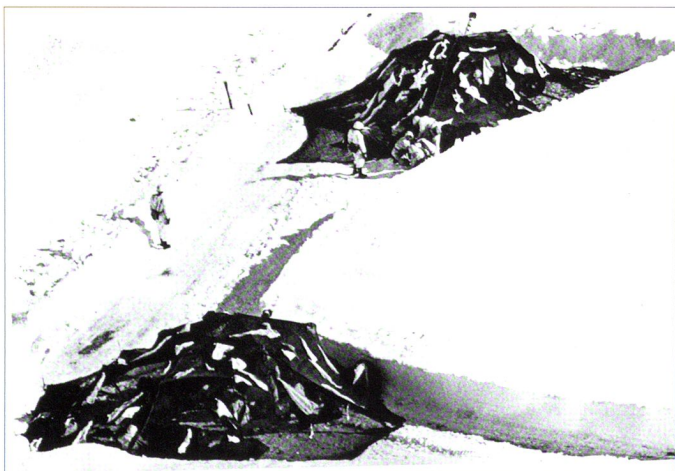
3.11. Ter Zo 9, 10, 12
 + je 1 B Lab Z v B Kp 18

- stellen die log Belange in ihren Einsatzräumen sicher,
 - schützen die ihnen zugewiesenen kriegs- und lebenswichtigen Objekte
 - stellen die Vrb mit den ziv Behörden sicher,
 - unterstützen die Geb Div mit den Gt Kp.



De grands efforts sont déployés dans la lutte antichar (ci-dessus: le tube roquettes) ou par le biais de mines ou de destructions (ci-dessous: ouvrages minés).





L'appui de feu compte des lance-mines de 8,1 cm, de 12 cm et une forte artillerie tractée de 10,5 cm.



4. Besondere Anordnungen

4.1. Abschnittsgrenzen

Abschnittsgrenzen Grosse Verbände und AK Reserve: gemäss Beilage 1

4.2. Ordre de bataille

gemäss Beilage 1

4.3. Neutralitätsschutzdienst

Gemäss „Vorschriften des Generalstabschefs für den Neutralitätsschutzdienst“ vom 28.5.82 und Ergänzungen Kdt Geb AK 3 vom 27.7.82.

4.4. Korpsfremde Truppen / Truppen von Ter Zonen

Diese nicht unterstellten Trp werden dem zuständigen Kampfgruppenkdt für die terrestrische Kampfführung unterstellt, wenn in seinem Raum Kampfhandlungen beginnen (Ausnahme Fl Rgt 1-3). Sie dürfen nicht mehr als notwendig ihrem primären Auftrag entfremdet werden. Ihre Standorte sind in der „Liste der ersten Standorte“ festgehalten. Die für die Zusammenarbeit notwendigen Vorbereitungen sind insbesondere mit den FF Trp bereits im strategischen Normalfall vorzunehmen.

4.5. Kleinkrieg

Gemäss Weisungen für den Kleinkrieg.

4.6. Verbindungsoffiziere

Die Kdt der direkt unterstellten Grossen Verbände kommandieren nach beendeter AKMob einen Vrb Of mit eigenem Trsp Mittel zum KP Geb AK 3, welcher die Funktionen des KP H erfüllt.

4.7. Sekundärverwendung militärischer Anlagen

Ab Bezug des Grundkampfdispositives werden militärische Anlagen, die vom Erstbenützer nicht mehr benötigt werden, grundsätzlich den Trp zur Verfügung gestellt. Das AKdo bestimmt die Auflagen. Das Verfügungsrecht haben die Kdt der direkt unterstellten Gs Vb.

5. Kommandoposten

Gemäss besonderer Liste mit eigenem Verteiler.

Kommandant Gebirgsarmekorps 3

Korpskommandant Tschumy

Beilagen:

1. Abschnittsgrenzen und Ordre de bataille (Generalkarte der Schweiz, 1:300 000) GEHEIM vom 31.5.88
2. Uebersicht über die operative Kampfführung (Generalkarte der Schweiz 1:300 000) GEHEIM vom 6.5.85

Verteiler

Gemäss beso Bf

